

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 07 février 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Procurations : 0
Absents : 5
Votants : 10

Date de la convocation
Le 03 février 2025

Date d'affichage
Le 11 février 2025

Le 07 février 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Cécile HAON - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Céline FOUILLIT.

Représenté : /

Absents : Michel MARTIN - Carine CHACORNAC - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération

**Approbation
du Procès-Verbal
du 16/12/2024**

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 16/12/2024 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 16/12/2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 février 2025
Et publication ou notification
Du 11 février 2025

VOTE		
Nombre de votants	10	
Nombre de suffrages exprimés	10	
POUR	8	
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Cécile HAON Marie-France RAUST

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20250207-01_2025-DE
Reçu le 11/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 07 février 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Procurations : 0
Absents : 5
Votants : 10

Date de la convocation
Le 03 février 2025

Date d'affichage
Le 11 février 2025

Le 07 février 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Cécile HAON - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Céline FOUILLIT.

Représenté : /

Absents : Michel MARTIN - Carine CHACORNAC - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

CDG 43 : Adhésion au service retraites - Autorisation de signature d'une convention

Par délibération du 12 juillet 2007, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil d'administration du Centre de Gestion a modifié la convention relative au service Assistance retraites.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet :	Tarif unitaire
Immatriculation de l'employeur	10 €
Demande de régularisation de services	70 €
Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	70 €
Dossier de liquidation de pension (normale, invalidité, réversion, carrières longues, retraite progressive, au titre du handicap, ...)	70 €
Entretien retraite et simulation de pension (APR)	70 €
Simulation retraite à la demande de l'employeur	70 €
Correction des Comptes Individuels Retraites par cohorte (à 55 ans et 60 ans)	50 €
Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies	40 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 février 2025
Et publication ou notification
Du 11 février 2025

AR Prefecture

043-214300188-20250207-02_2025-DE
Reçu le 11/02/2025

- Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-38 définissant le rôle des Centres de gestion dans l'assistance des collectivités et établissements à la fiabilisation des comptes individuels retraite,
- Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-41 permettant aux centres de gestion d'assurer, à la demande des collectivités et établissements publics de son ressort, toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents,
- Vu la convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignations confiant au CDG 43 une mission d'information et d'accompagnement aux employeurs et aux actifs en matière de retraite,
- Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire n° 2024-26 du 3 décembre 2024,

Considérant que les collectivités et établissements territoriaux ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

VOTE		
Nombre de votants	10	
Nombre de suffrages exprimés	10	
POUR	10	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20250207-02_2025-DE
Reçu le 11/02/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 07 février 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Procurations : 0
Absents : 5
Votants : 10

Date de la convocation
Le 03 février 2025

Date d'affichage
Le 11 février 2025

Le 07 février 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Cécile HAON - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Céline FOUILLIT.

Représenté : /

Absents : Michel MARTIN - Carine CHACORNAC - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

**Rapport de CLECT :
Approbation**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 12 décembre dernier afin de déterminer les impacts financiers consécutifs aux régularisations suivantes :

- Restitution à la Commune de Rosières de la compétence « lecture publique » à compter du 1^{er} juillet 2024
- Transfert à la Communauté d'agglomération de la cuisine centrale de la Commune du Puy-en-Velay.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 12 décembre 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 février 2025
Et publication ou notification
Du 11 février 2025

VOTE		
Nombre de votants	10	
Nombre de suffrages exprimés	10	
POUR	10	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20250207-03_2025-DE
Reçu le 11/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 07 février 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Procurations : 0
Absents : 5
Votants : 10

Date de la convocation
Le 03 février 2025

Date d'affichage
Le 11 février 2025

Le 07 février 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Cécile HAON - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Céline FOUILLIT.

Représenté : /

Absents : Michel MARTIN - Carine CHACORNAC - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

**Ecole des Cèdres :
Subvention Exceptionnelle**

L'Ecole Publique Les Cèdres nous sollicite pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800€ pour l'achat de fournitures scolaires (papier photocopieur, fichiers d'activités et autres consommables).

Après analyse de la demande et discussion, le Conseil Municipal :

→ Décide d'allouer la somme de 800€ à l'Ecole Publique Les Cèdres.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 11 février 2025
Et publication ou notification
Du 11 février 2025

VOTE		
Nombre de votants	10	
Nombre de suffrages exprimés	10	
	POUR	10
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20250207-04_2025-DE
Reçu le 11/02/2025